

Non-titulaires + Psy-EN

AUDIENCE NON-TITULAIRES AU RECTORAT

Le SNES-FSU de l'académie de Versailles a été reçu le 21 novembre 2017 par monsieur Haulet, DRH de l'académie.

Le premier point abordé a été celui de **l'évolution des rémunérations** pour les contractuels. Si la nouvelle grille de rémunération a bien été présentée en CTA l'an dernier nous n'avions aucune information concernant l'évolution salariale. L'administration nous a donc indiqué que, sauf évaluation défavorable, **tous les contractuels devraient voir leur rémunération réévaluée tous les trois ans**. Un contractuel recruté en 1^{ère} catégorie à l'indice 431 devrait voir sa rémunération passer à l'indice 453 au bout de trois ans, puis 475 après six ans. L'administration estime que 400 collègues contractuels devraient être inspectés et bénéficier d'un nouvel indice au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Le SNES-FSU s'est étonné de ne pas voir cette grille de progression communiquée par l'administration. Pour lui la perspective d'une « carrière » semble de nature à convaincre les candidats potentiels à un poste de contractuel de venir dans l'académie.

Le second point abordé a été celui de **l'évaluation**. Le rectorat a confirmé que les collègues arrivant au bout de trois années dans le même « échelon » devraient bénéficier d'une inspection par un IPR de leur discipline. L'évaluation devra également comprendre un entretien avec le chef d'établissement. C'est à la vue de cette **double évaluation** que l'administration pourra éventuellement refuser l'accès à l'échelon supérieur.

Le SNES est intervenu pour faire remarquer qu'un collègue ne pourrait être pénalisé dans le cas où il n'aurait pas été inspecté. Egalement à la demande du SNES, l'administration a confirmé que les collègues pourraient faire appel de cette décision et que ces appels devraient être examinés dans le cadre d'une CCP des non titulaires.

Enfin, l'avis prononcé à la fin de chaque année par le chef d'établissement reste en vigueur.

Le dernier sujet débattu a été celui de la **formation des personnels**

contractuels, en particulier les néo-recrutés. Tout nouveau contractuel devrait être « formé » pendant deux jours. La première journée doit lui permettre de prendre contact avec l'établissement (C/E, CPE) et suivre des cours dans une autre discipline pour observer des pratiques professionnelles. La deuxième journée sera consacrée à suivre des cours de la même discipline afin de permettre une réflexion sur la didactique propre.

L'administration a aussi confirmé rechercher pour chaque néo-recruté un tuteur qui devrait l'accompagner pendant trois mois. C'est le cas d'1/3 des collègues à ce jour.

Les corps d'inspection doivent inscrire ces collègues à des stages de formation. Le rectorat a parlé de stages de trois jours de formation, dont deux 1/2 journées en « présentiel » et deux journées en « distanciel »... Pour le SNES si l'accompagnement des néo-recrutés va dans le bon sens, la période de « découverte » du métier est trop courte. Il a réaffirmé qu'une formation distancielle ne pouvait être aussi productive que l'échange direct entre collègues.

C'est pour faire le point et débattre collectivement de tous ces sujets que le SNES-FSU de Versailles organisera le mardi 10 avril 2018 à Arcueil un stage de formation syndicale ouvert à tous les non titulaires.

ENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX !



Laurent Boiron et Rémy Darrieulat

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES PSY-EN : UNE VICTOIRE POUR LA FSU !



Au niveau national, pour la CAPN, **la FSU obtient 5 sièges sur 7.**

Voici les résultats pour la CAPA dans l'Académie de Versailles :

653 inscrits, 392 votants, près de

60% de participation. 382 suffrages exprimés qui se répartissent ainsi : SNES/SNUipp : 184 voix, **soit 1 siège HC et 1 siège CN**, SGEN : 77 voix, 1 siège CN, UNSA : 69 voix, 1 siège HC, FO : 42 voix, 0 siège, CGT : 10 voix, 0 siège.

Ce qui a été gagné ces dernières années par le SNES-FSU :

- **Le corps unique des psychologues, donnant un véritable statut aux PsyEN-EDA (ex psychologues scolaires), et renforçant la place de la psychologie dans l'Éducation nationale.**

- La carte cible des CIO, c'est-à-dire l'engagement de l'État à maintenir un réseau minimum de 378 CIO d'État sur l'ensemble du territoire.

- L'accès à la hors classe pour les PsyEN-EDO (ex CO-Psy).

- Les indemnités REP et REP+, pour les PsyEN-EDO.

- La 1^{ère} campagne de la classe exceptionnelle ouverte aux DCIO, (et aux Psy-EN-EDA, la 2^{ème} campagne sera, de plus, accessible aux Psy-EN-EDO).

Ce qui est en voie de règlement :

- Le versement de la NBI à tous les DCIO.

Les revendications et les combats à mener :

- Des créations de postes, pour que les missions soient accomplies dans des conditions de travail acceptables.

- Un régime indemnitaire unique aligné sur les indemnités des PsyEN-EDA.

- Le maintien du réseau des CIO dans le 2nd degré (CIO d'État et CIO départementaux) et le développement des RASED dans le 1^{er} degré.

- Equiper tous les CIO d'ordinateurs en état de marche et du test WISC mis à jour (Version V).

- Un plan de formation continue répondant aux besoins exprimés par les collègues, en particulier la poursuite de la formation au WISC V et la formation sur le Parcoursup qui sera nécessaire pour accompagner les élèves de terminale dans leurs projets d'études supérieures.

Les nouvelles élues de l'académie auront à cœur de poursuivre le travail effectué.

Cécile Chérouvri